AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'extension du site patrimonial remarquable (SPR) d'Auxerre sur les secteurs dits quartiers du Pont, des Boulevards et des Faubourgs

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-BE-2025-0412 du 02 octobre 2025 :
Un enquête publique relative au projet d'extension du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Auxerre sur les secteurs dits quartiers du Pont, des Boulevards et des Faubourgs sur le territoire de la commune d'AUXERRE, porté par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA) sera ouverte du **jeudi 30 octobre 2025 (9h) au lundi 01 décembre 2025 (17h)**, soit une durée de **33 jours consécutifs**.

Madame DUROLLET-CHOUDEY Marie est désigner commissaire enquêtrice titulaire et Madame GARCIA Geneviève est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.

Madame DUROLLET-CHOUDEY recevra en personne, au sein de la mairie d'Auxerre, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales.

- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- vendredi 14 novembre 2025 de 14h à 17h ;
- lundi 01 décembre 2025 de 14h à 17h.

Le dossier de demande d'extension du SPR de la commune d'Auxerre, sur support papier, et un registre d'enquête publique seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du **jeudi 30 octobre 2025 (9h) au lundi 01 décembre 2025 (17h)** inclus à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques aménagement du territoire / Urbanisme / Urbanisme et patrimoine / SPR Auxerre), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du **jeudi 30 octobre 2025 (9h) au lundi 01 décembre 2025 (17h)** inclus à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.79.89 ou au 03.86.72.78.14.

Pendant le délais de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- Soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : pref-ep-spr-auxerre@yonne.gouv.fr

(les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous.)

- soit par écrit au siège de l'enquête :
  - sur le registre "papier" déposé en mairie d'Auxerre (6bis place du Maréchal Leclerc - 89000 Auxerre)
  - par courrier adressé à la mairie d'Auxerre, à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès verbal, à la mairie d'Auxerre, salle des commissions, 1 place de l'Hôtel de ville les :

- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- vendredi 14 novembre 2025 de 14h à 17h ;
- lundi 01 décembre 2025 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport de la Préfecture de l'Yonne, à la mairie d'Auxerre, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est la modification du SPR de la commune d'Auxerre :

- Par arrêté du Préfet, en cas d'avis favorable du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
  - Par décret du Conseil d'État pris sur le rapport du ministre chargé de l'Urbanisme, du ministre chargé du patrimoine et du ministre chargé des Collectivité territoriales, après avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'architecture (CNPA), dans le cas contraire.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de :

- Madame Marie ROUX-CASANOVA, chargée de mission planification urbaine à la Direction Stratégie, Aménagement du territoire, Mobilités (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois) - 6bis place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89010 AUXERRE CEDEX) email : marie.roux-casanova@auxerre.com - sur l'expertise technique
- Monsieur Gaël TOURNEMOLLE, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté - 39/41 rue Vannerie - 21000 DIJON - email : serviceaep@culture.gouv.fr - sur la procédure